

profit les ressources dont dispose la communauté: éducateurs, orienteurs, psychologues et psychiatres. Des programmes de formation devraient être exécutés tous les trois mois, de manière que le personnel soit initié aux nouvelles techniques employées pour régler les problèmes, diriger les groupes et mener une action efficace, tout en ayant l'occasion d'étudier les problèmes qui se sont présentés au centre d'accueil. Il faudrait avoir accès aux services d'un psychiatre, auquel on pourrait soumettre les problèmes individuels d'un caractère grave. Les formalités administratives devraient être uniformisées, afin que le personnel ne soit pas obligé de consacrer trop de temps à des activités étrangères à leur mission.

*Administration*

Les centres d'accueil devraient être ouverts de 9 h. à minuit, en employant un personnel restreint. Nous proposons qu'on les laisse ouverts à l'année longue, étant donné le vaste éventail que constituent les jeunes qui les fréquenteront.

Nous estimons que l'exploitation des centres doit être confiée à une seule personne, qui en administrera les affaires courantes. L'administrateur assurera la coordination entre le personnel et le programme du centre.

*Acquisition de fonds*

Nous recommandons au ministère de la Jeunesse d'accorder aux centres d'accueil des fonds selon

un budget établi par l'administrateur pour une année d'exploitation. Les conditions d'attribution des subventions stipuleront que l'organisme provincial n'aura aucun droit de regard sur l'exploitation interne des centres d'accueil; de plus, on rendra public le budget proposé. A défaut d'un tel système, l'administrateur du centre s'adressera aux citoyens de la communauté en vue d'obtenir des fonds, ceux-ci étant fournis aux conditions exposées ci-dessus. On ne devra, sous aucun prétexte, demander des droits d'admission aux jeunes désireux de participer aux activités du centre.

*Groupes de soutien et appui communautaire*

On devrait former un groupe de soutien composé de citoyens dévoués appartenant à la communauté, sur lesquels le centre puisse compter et qui faciliteront l'établissement de meilleures relations entre la communauté et le centre.

L'administrateur du centre d'accueil sera embauché par le groupe consultatif, auquel il rendra compte. Ce dernier fera, toutefois, en sorte que le centre d'accueil demeure l'affaire des jeunes, car c'est à eux que le présent mémoire est dédié.

Gary Curran

Jason Paikowsky

John Gittens